



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM
DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2025**

Le premier avril deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

Présents : Roger GROSHAENY, Corinne BIRGAENTZLE et Jacky SITTLER, Adjoint, Philippe RAFFAINER, Philippe GANTZ, Pascal FAHRER, Simone CZAJKOWSKI, et Virginie LIGIBELL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Jean-Michel RIESS, Myriam BLIND, Philippe STOFFEL, Séverine GROSHAENY, Sandrine JECKER et Anne BRENDEL, Conseillers Municipaux

Procurations : Jean-Michel RIESS à Jacky SITTLER, Myriam BLIND à Corinne BIRGAENTZLE, Séverine GROSHAENY à Roger GROSHAENY, Philippe STOFFEL à Philippe GANTZ

Secrétaire de séance : Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire

Date de convocation : 25/03/2025

Elus en exercice	15
Présents	9
Excusés	6

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point concernant la construction d'un hangar. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et fera l'objet du point numéro 11.

ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation <ul style="list-style-type: none"> o Signature de la convention Rappel à l'Ordre du Maire o Arrêté réglementant la circulation lors de la cérémonie de la Libération de Logelheim o Arrêté relatif à la nomination de gardes champêtres o Arrêté relatif à la dérogation de l'heure de fermeture du bar « S'Dorf Gschaft » o Arrêté relatif à l'organisation de la cavalcade de Logelheim o Arrêté relatif à l'occupation du domaine public à l'occasion de la fête nationale
4	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024
5	Affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024
6	Fixation du taux d'imposition des Impôts Locaux
7	Budget Primitif
8	Convention chats libres
9	Contrat de prévoyance 2026-2031 - Approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance
10	Emploi saisonnier
11	Construction d'un hangar
12	Compte-rendu de réunion <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach - Conseil communautaire du 24 février 2025 ➤ Conseil d'école, le 4 mars 2025 – visite de sécurité, le 2 février 2024 ➤ Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill, le 19 mars 2025 ➤ Compte rendu de la Réunion du Conseil de Fabrique, le 20 mars 2025 ➤ Brigade Verte, Bilan du poste et bilan d'activité
13	Rapport de Commission Communale <ul style="list-style-type: none"> ➤ Commission Communale des Impôts Directs, le 24 mars 2025 ➤ Commission Environnement, Agriculture, Fêtes et Relations Publiques, le 19 mars 2025 ➤ Commission Voirie, Sécurité, Finances et Ressources Humaines, le 17 mars 2025 ➤ Commission Sport Culture Vies Associative et scolaire, le 28 janvier 2025 Calendrier des commissions
14	Informations <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquentation de la cantine ➤ Analyse de l'eau ➤ Exercice de printemps, le 25 avril 2025 à 19h
15	Divers <ul style="list-style-type: none"> ➤ Grands anniversaires ➤ Bilan de la Fête des aînés – 9 mars 2025 ➤ Journée citoyenne – 17 mai 2024 ➤ Rappel de la prochaine date du conseil municipal : 14 ou 21 mai 2025

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation

➤ Signature de la convention : Rappel à l'ordre du Maire.

Cette convention est signée entre le maire de la commune et le Procureur de la République. Elle vise à créer un partenariat permettant au Maire de procéder à la notification d'un rappel à l'ordre à l'encontre de personnes auteurs de troubles à l'ordre et à la tranquillité publique. La convention définit les domaines d'intervention possible, les domaines pour lesquels cette procédure n'est pas possible, ainsi que les interactions avec M. le Procureur pour la mise en œuvre de ces rappels à l'ordre.

➤ Arrêté portant réglementation de la circulation lors de la cérémonie de la Libération de Logelheim

Il s'agit de l'arrêté n°2025-04 concernant l'interdiction de circulation et de stationnement rue de Dinsheim et rue des Remparts en raison de la cérémonie du 4 février 2025.

➤ Arrêté portant nomination de gardes champêtres

Il s'agit de l'arrêté n°2025-06 portant nomination de l'ensemble des gardes champêtres susceptibles d'intervenir sur le ban communal de Logelheim.

➤ Arrêté portant dérogation à l'heure de fermeture du bar « S'Dorf Gschaft » le 16 mars

Il s'agit de l'arrêté n°2025-05 portant autorisation de diffuser de la musique et de prolonger l'heure de fermeture de l'établissement jusqu'à 3 heures du matin en raison de la Saint Patrick, le 16 mars 2025.

➤ Arrêté portant réglementation de la circulation lors de la cavalcade de Logelheim

Il s'agit de l'arrêté n°2025-10 concernant l'interdiction de circulation au droit du cortège de carnaval. L'arrêté réglemente également la sécurité des participants via l'encadrement ainsi que l'interdiction de jets de confettis le 22 mars 2025.

➤ Arrêté portant réglementation des fêtes du 14 juillet

Il s'agit de l'arrêté n°2025-12 portant autorisation d'occupation du domaine public à l'occasion de la soirée du 13 juillet et de la journée du 14 juillet organisée par l'épicerie bar « S'Dorf Gschaft ». Ces événements se dérouleront au City Park.

4- Compte Administratif et Compte de Gestion 2024

Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, M. Thierry BOEGLIN, Responsable du service de gestion comptable de Colmar, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2024

Le compte administratif retrace toutes les opérations financières de l'exercice écoulé et il est soumis à l'approbation du Conseil municipal, hors de la présence du Maire.

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence, pour ce point, de M. Roger GROSHAENY, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Joseph KAMMERER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- a) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

	RESULTAT Compte Administratif 2023	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
INVESTISSEMENT	-13 134.68		-191 252.10	-204 386.78
FONCTIONNEMENT	291 979.85	13 134.68	175 141.42	453 986.59

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats tels que résumé ci-dessus et approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le contenu du Compte Administratif dressé pour l'exercice 2024.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Membres en fonction	14
Membres présents	8
Membres ayant donné procuration	4
POUR avec les procurations	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5- Affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2024

M. le Maire propose la reprise des résultats de l'exercice précédent :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTATS
INVESTISSEMENT	-13 134.68	/	-191 252.10	/	-204 386.78
FONCTIONNEMENT	291 979.85	13 134.68	175 141.42	/	453 986.59
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024					249 599.81
Affectation obligatoire					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					-204 386.78
Solde disponible affecté comme suit					
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)					0,00
Report de l'excédent d'investissement (ligne 001)					0,00
Report de l'excédent de fonctionnement (ligne 002)					249 599.81
Total affecté au c/ 1068					204 386.78
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024					0,00
Déficit à reporter (ligne 002)					

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Membres en fonction	15
Membres présents	9
Membres ayant donné procuration	4
POUR avec les procurations	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6- Fixation des taux d'imposition des Impôts Locaux

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence,

les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est à nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 279 177.- € à percevoir au titre des contributions directes, le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de ne pas modifier les taux des impôts locaux
- de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 comme suit :

	Taux % 2025	Produit en résultant €	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Taxe d'habitation	8.45	2 222	Membres en fonction	15
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.02	253 453	Membres présents	9
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.56	23 502	Membres ayant donné procuration	4
		279 177	POUR avec les procurations	12
			CONTRE	0
			ABSTENTION	0

Comparatif des taux suite à la suppression du taux et de la fusion de la part communale et de la part départementale de la Taxe d'habitation	2024		2025	
	Taux	Montants définitifs	Taux	Montant
Taxe d'habitation	8.45	1 825	8.45	2 222
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.02	247 248	25.02	253 453
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55.56	23 224	55.56	23 502
FNGIR	/	17 335	/	17 335
Effet du coefficient correcteur	/	17 295	/	17 729
TOTAL		306 927		314 241

Le conseil municipal charge M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7- Budget Primitif 2025

M. Joseph KAMMERER, Maire, présente les propositions et données financières du budget primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°4 du 15 novembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu l'avis des membres de la Commission de Finances réunie en date 17 mars 2025 ;

Vu la délibération n°5 du 1er avril 2025 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2024 sur le budget primitif 2025 de la commune de Logelheim ;

Vu la maquette budgétaire du budget primitif 2025 de la commune de Logelheim ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2025 de la commune de Logelheim en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	796 138.81 €	
Section d'investissement	542 206.30 €	

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL	
Membres en fonction	15
Membres présents	9
Membres ayant donné procuration	4
POUR avec les procurations	12
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Section d'investissement				Section de fonctionnement							
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes					
16	Emprunts et dettes assimilées	116 319.52 €	30	Dotations, fonds divers et réserve	30 000.00 €	011	Charges à caractère général	317 184.22 €	70	Produits des services, du domaine	12 660.00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	204 386.78 €	012	Charges de personnel	164 000.00 €	73	Impôts et taxes	67 816.00 €
21	Immobilisations corporelles	141 500.00 €	13	Subventions d'investissement	129 676.00 €	014	Atténuation de charges	24 650.00 €	731	Fiscalité locale	349 752.00 €
23	Immobilisations en cours	80 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	178 143.52 €	65	Autres charges de gestion courante	109 800.00 €	74	Dotations Subventions et participations	56 211.00 €
001	Déficit d'investissement reporté	204 386.78 €				66	Charges financières	11 161.07 €	75	Autres produits de gestion courante	20 100.00 €
						023	Virement à la section d'investissement	178 143.52 €	002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	249 599.81 €
						068	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - charges de fonctionnement	200.00 €			
TOTAL		542 206.30 €	TOTAL		542 206.30 €	TOTAL		796 138.81 €	TOTAL		796 138.81 €

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune de Logelheim en équilibre réel et sincère, tel que ci-dessus mentionné
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- ADOPTE que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8- Convention Chat Libres

Règlementairement, une des questions relevant de la responsabilité des communes est la gestion de la population de chats errants par des campagnes de stérilisation et d'identification (qui obtiennent alors le statut de « chats libres »). L'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime précise en effet que « La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux ».

Le but de ces campagnes de stérilisation est de limiter la surpopulation féline et ainsi :

- Éviter les nuisances envers les habitants (cris, marquages etc. pouvant créer des querelles de voisinage) et rechercher une cohabitation apaisée entre les habitants et les chats ;
- Limiter la souffrance animale des chats malades, sous-nutris et améliorer leurs conditions de vie en liberté ;
- Limiter les abandons de chatons surchargeant les refuges déjà saturés d'animaux abandonnés.

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach a renouvelé la convention avec la SPA de Colmar afin de proposer un service aux communes de la CCARB. Une deuxième convention doit être signée avec les communes souhaitant adhérer à ce nouveau service.

Pour soutenir les communes dans cette démarche, la CCARB prend en charge 50 % des frais d'interventions, dans la limite d'un montant annuel à définir sur le territoire.

De plus, un dispositif innovant a été mis en place au niveau national à partir de 2025 : dans le cadre d'une expérimentation prévue par la loi de 2021 contre la maltraitance, l'État finance à hauteur de 3 millions d'euros la stérilisation des chats errants par les collectivités locales. Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales et EPCI qui ont dû déposer un dossier de demande de subvention en octobre 2024 et le soumettre à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) concernée.

Les dépenses éligibles sont les actes vétérinaires d'identification et de stérilisation, ainsi que des achats de matériel et d'équipement utiles pour les opérations.

La CCARB a été lauréate (la seule dans le Haut-Rhin) de cet appel à projets national pour un montant de 11 078 € TTC, dont 85% pour les frais vétérinaires.

Les prestations engagées sur une période courte (environ de décembre 2024 à juillet 2025) seront remboursées intégralement par l'Etat.

A ce jour, aucune indication de poursuite des subventions n'est donnée sur les opérations menées après juillet 2025, c'est pourquoi les conventions signées avec les communes volontaires doivent prévoir les 2 variantes de financement : dans le cas où les dépenses de stérilisations/identifications ne sont pas prises en charge par un dispositif national d'appel à projet, la commune et la CCARB prendront en charge, chacune, 50% des frais engendrés.

Dans l'optique de bénéficier de ces services, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention 2025-2026 entre la CCARB et les communes,
- AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses relatives à ces actions si la campagne de stérilisation n'entre pas dans le dispositif de financement intégral par la CCARB et l'Etat,
- AUTORISE M. le Maire à prendre les mesures nécessaires et à signer les documents relatifs à ces campagnes.

9- Protection sociale complémentaire – approbation de l'accord collectif local prévoyance et participation à la procédure de marché public pour la passation d'une convention de participation prévoyance

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 14 janvier 2025, mandat a été donné au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) afin de mener pour le compte de notre collectivité, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance.

La négociation a été menée par un comité paritaire de pilotage et de suivi composé du Président du CDG 68, de représentants des employeurs publics territoriaux et de représentants des organisations syndicales représentatives des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au Président du CDG 68, dans le cadre d'un accord de méthode signé le 12 décembre 2024.

La négociation a permis d'aboutir à un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025.

La négociation qui a permis d'aboutir à cet accord a conjugué le souci d'un dialogue social territorial efficient avec celui du respect du cadre réglementaire, ainsi que des contraintes financières qui pèsent sur le CDG 68 et sur les collectivités ayant donné mandat au CDG 68.

L'application de cet accord à notre collectivité territoriale est subordonnée à son approbation par le Conseil municipal.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance afin de renouveler le contrat en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2025.

La convention de participation est passée au titre d'un contrat collectif ayant pour objet d'assurer aux adhérents le versement de prestations complémentaires aux garanties statutaires à compter du 1er janvier 2026.

Le CDG 68 propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure par délibération.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le Code des assurances ;
 Vu le Code de la mutualité ;
 Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;
 Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
 Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;
 Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé majoritairement par les membres du comité paritaire de pilotage et de suivi le 7 février 2025 ;
 Vu les avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 13 février 2024 et du 26 novembre 2024 ;
 Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 janvier 2025 donnant mandat au Président du CDG 68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance
 Considérant l'intérêt de se joindre à la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal :

- DÉCIDE d'approuver l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025.
- DÉCIDE de se joindre à la procédure de marché public pour la passation de la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 68, pour la mise en place d'un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs, pour un effet des garanties au 1er janvier 2026. Il est par ailleurs précisé qu'en cas de modification législative ou réglementaire à venir, l'assemblée donne son autorisation pour que le contrat proposé soit adapté en ce sens.
- PREND ACTE que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 68, par une nouvelle délibération et après avis préalable du CST.

10- Emploi saisonnier

Afin de soutenir à l'ouvrier communal dans ses fonctions pendant la période d'activité forte de juillet août, il est proposé d'avoir recours à un emploi saisonnier à raison de 25 heures par semaine. Il pourra s'agir d'un contrat unique ou de plusieurs contrats de petites durées en fonction des disponibilités des candidats.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
 Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
 Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale ;
 Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'agent saisonnier relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 25 heures (soit 25/35^{èmes}), afin de soutenir l'ouvrier communal pendant la période d'accroissement saisonnier d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 01/07/2025, un emploi temporaire d'agent saisonnier relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 25 heures (soit 25/35^{èmes}), est créé pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 31 août 2025, à pourvoir au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

11- Construction d'un hangar

M. le Maire informe que les devis sont en cours concernant la construction d'un hangar de stockage pour les associations. Selon les devis réceptionnés, le coût global de l'opération clé en main est de maximum 80 000 €.

Considérant la nécessité d'avoir recours à un local de stockage pour les associations du village,

Considérant les offres proposées,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De lancer les travaux destinés à réaliser un hangar de stockage pour les associations
- De retenir l'entreprise la mieux disante pour la réalisation de ce hangar
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces travaux (permis de construire, bons de commande, ...)
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- Charge M. le Maire de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et de tout autre organisme susceptible de participer à ces travaux
- Charge M. le Maire de solliciter auprès de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach le versement du fonds de concours

12- Compte-rendu de réunions

➤ Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

• Conseil communautaire du 24 février 2025

M. Roger GROSHAENY, 1^{er} adjoint au Maire et Conseiller Communautaire, indique les points à l'ordre du jour. Après avoir fait le point sur les attributions d'aides à la rénovation dans le cadre du Climat/Energie, il a été validé la renonciation au financement via le fonds vert pour les audits énergétiques du COSEC et d'Antenne Sud. Le point suivant à l'ordre du jour visait à l'attribution de deux aides dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain. Des modifications du PLUi ont également fait l'objet de points notamment pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUa à Balgau et à Biesheim. Il a ensuite été abordé la consultation relative à la directive cadre sur l'eau et à la directive relative à l'évaluation et à la gestion du risque d'inondation. Trois conventions ont été approuvées : le partenariat avec Emmaüs Scherwiller, l'Interreg VI relative à Art'Rhéna et le renouvellement d'objectifs et de moyens entre la CCARB et l'APECH (association de gestion de la petite enfance du Centre Hardt). Ont ensuite été évoqués, les points relatifs aux personnels, aux marchés avant de conclure par une intervention visant à présenter l'ensemble des services proposés par l'Etablissement Public Foncier Alsace et la présentation du programme LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale) par le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon.

• Conseil communautaire du 31 mars 2025

M. Roger GROSHAENY, 1^{er} adjoint au Maire et Conseiller Communautaire, indique les points à l'ordre du jour. Après avoir voté la dotation de solidarité communautaire pour laquelle Logelheim touchera donc 20992 €, la convention de mise à disposition de moyens avec l'Eurodistrict a été évoquée. Un point a également été fait sur les marchés publics de fournitures de gaz et d'électricité ainsi que les subventions du grand est dans le cadre du dispositif cadre de vie. Des aides ont été attribuées et les financements du diagnostic éclairage public pour les volets climat/Energie ont fait l'objet chacune d'un point, ainsi que l'attribution d'aides dans le cadre de l'habitat. Les prescriptions techniques en matière d'assainissement ont été abordées ainsi que le nouveau contrat CITEO pour la période 2025-2029. Enfin, sur le volet économique, il a été présenté l'avenant à la convention de transfert patrimonial et financier avec la commune de Volgelshem ainsi que sur le plan personnel, l'avancée du dossier relatif à la protection sociale complémentaire.

➤ Conseil d'école, le 4 mars 2025 – visite de sécurité, le 28 février 2025

M. Jacky SITTLER, 3^{ème} Adjoint au Maire, fait le point sur la visite de sécurité réalisée à l'école le 28 février 2025. Il mentionne sur la façade Est une plaque de crépis qui est décollée depuis de plusieurs années. Cette plaque est sous

surveillance. Il souligne le souhait de mise en place d'un visiophone et demande le nettoyage extérieur de la façade. Il sollicite également l'installation de détecteurs de CO². Il est également noté que les travaux de réparation de la fenêtre du 3^e étage devront être finalisés ainsi que le contrôle et l'entretien des boiseries des fenêtres. M. Jacky SITTLER évoque ensuite les points à l'ordre du jour du conseil d'école. Il rend compte des projets pédagogiques prévus et en cours. Un point sur les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025/2026 a été réalisé et les crédits de classe ont été abordés. Après avoir évoqué le bilan sécurité dans le cadre du dossier Unique d'Évaluation des Risques, la nouvelle association des parents d'élèves a présenté les actions qui seront menées au cours de l'année. Enfin, en point divers, le projet de rénovation du bâtiment école/mairie de l'Appenwihr a été présenté. Un point sur le transport scolaire a également été réalisé. La réunion s'est terminée par les remerciements aux communes du RPI pour les actions menées (sapin de Noël, manalas, banc installé à la maternelle).

➤ **Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill, le 5 mars et 13 mars 2025**

M. Roger GROSHAENY, 1^{er} adjoint, évoque les points à l'ordre du jour. La réunion du 5 mars avait pour objet l'approbation de l'adhésion de 4 communes (Munwiller, Reguisheim, Ensisheim et Meyenheim) au SIEPI à compter de 2026. La réunion du 13 mars 2025 avait quant à elle vocation à valider le programme d'investissement 2025 et les marchés en cours. Le point a ensuite été fait sur les chantiers en cours en eaux pluviales et en assainissement avant d'aborder le volet budgétaire où ont été examinés le compte administratif et le compte de gestion 2024, l'affectation des résultats et le budget primitif 2025.

➤ **Brigade Verte**

○ **Bilan du poste, le 6 mars 2025**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2^{ème} Adjointe indique les points à l'ordre du jour. Après avoir fait le point sur l'activité 2024 du poste de Colmar, la situation financière de la structure et le Compte Financier Unique 2024 ont été évoqués. Une information a également été transmise concernant les projets d'évolution des missions et compétences et notamment l'identification du frelon asiatique. L'activité du service de démoustication a été évoquée ainsi que la nouvelle dénomination du poste de Colmar. La réunion s'est clôturée par un temps d'échange.

○ **Bilan d'activité du mois de décembre 2024, janvier et février 2025**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2^{ème} Adjointe informe que la Brigade Verte a dressé :

- Pour décembre 2024 : 6 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, un rapport concernant un problème de dépôt sauvage au point d'apport volontaire situé Grand Rue et un rapport concernant un animal mal en point.
- Pour janvier 2025 : 9 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un problème de voisinage. La présence d'une équipe de la brigade verte lors de la cérémonie des vœux a été mentionnée dans le rapport.
- Pour février 2025 : 7 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, un rapport concernant un feu sur un chantier rue de Dinsheim. Il est également à noter que la Brigade Verte a été présente lors de la cérémonie de Commémoration de la Libération de Logelheim.

➤ **Syndicat mixte de l'Ill, le 6 février et le 13 mars**

La réunion du 6 février avait vocation à mettre en exergue les différents travaux en cours. La réunion du 13 mars avait pour objet d'approuver le volet budgétaire et d'informer sur l'acquisition de l'ancien bâtiment de la Colmarienne des Eaux en vue d'y implanter leurs bureaux.

➤ **Ville et Villages fleuris, le 10 mars**

La commune a été encouragée pour la 2^{ème} fleur et s'est vue décerner un sorbier des oiseleurs qui a été plantée à la haie champêtre.

➤ **Réunion du conseil de fabrique, 20 mars**

Le bilan financier est positif et présente un excédent. La kermesse permet de rentrer les dépenses de l'année. Du côté du comité, 5 personnes siègent. Parmi elles, Monique FAHRER a décidé d'arrêter ses fonctions au comité. Elle est remplacée par Corinne RANTZ. Denis MEYER arrêtera à l'issue du mandat soit l'année prochaine.

13- Rapport de Commission Communale

➤ **Commission Communale des Impôts Directs, le 24 mars 2024**

M. le Maire indique que les membres de la commission ont approuvé les 26 propositions des Services Fiscaux quant au classement des terrains agricoles devenus terrains à bâtir et sur l'estimation de valeur locative des nouvelles constructions. Une fois par mandat, les services du cadastre sont présents à cette réunion. Un point a été fait sur le

fonctionnement du service et les points de vigilance à apporter.

➤ **Commission Environnement, Agriculture, Fêtes et Relations Publiques, le 19 mars 2025**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, Adjointe au Maire, rend compte de l'ordre du jour. La réunion avait vocation à élaborer le bulletin d'informations municipales "autour du clocher" du 2^e trimestre et réaliser les flyers journée citoyenne et le fleurissement.

➤ **Commission Voirie, Sécurité, Finances et Ressources Humaines, le 17 mars 2025**

La commission s'est réunie afin de présenter le compte administratif et le budget primitif. Cette réunion a été ouverte à l'ensemble du conseil municipal pour permettre à chacun de participer à l'élaboration du budget communal.

➤ **Commission Sport Culture Vies Associative et Scolaire le 28 janvier 2025**

La commission s'est réunie afin de préparer la cérémonie commémorant la libération de Logelheim. Cette cérémonie a été un succès. Une collaboration avec l'école a permis aux élèves de participer par la lecture du texte préparé par Joseph ARMSPACH. Une exposition était également visible en mairie avec les archives de cet événement.

➤ **Commission Urbanisme Construction Travaux et Entretien des Bâtiments Communaux, le 27 mars 2025**

La commission s'est réunie afin d'examiner les demandes d'autorisation d'urbanisme.

N° dossier	Pétitionnaire - adresse	Nature des travaux	AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE	OBSERVATIONS
PERMIS DE DEMOLIR					
PD 068 189 24 A 0001 Date de dépôt : 07/03/2025	KUENTZMANN Michel Route d'Appenwihr	Démolition partielle d'un hangar			Classement sans suite le 13/03/2025
DECLARATION PREALABLE					
DP 068 189 24 A 0027 Date de dépôt : 25/11/2024	HEINRICH Cécile 34 Grand Rue	Clôture	X		Accord le 27/01/2025
DP 068 189 24 A 0028 Date de dépôt : 20/12/2024	GROSHAENY René 5 rue des Pêcheurs	Aire de caravane et camping-car		X	Refus le 13/01/2025
DP 068 189 25 A 0001 Date de dépôt : 02/01/2025	CLIMHOLIA / WERLY 13 rue des Champs	Panneaux photovoltaïques	X		Retiré le 16/01/2025
DP 068 189 25 A 0002 Date de dépôt : 10/01/2025	ERBS Alexis 5 rue Pierre Charles	Isolation extérieure et remplacement de menuiseries	X		Accord le 13/01/2025
DP 068 189 25 A 0003 Date de dépôt : 28/01/2025	PRUNKL Matthieu 3 rue des Tilleuls	Clôture	X		Accord le 11/03/2025
DP 068 189 25 A 0004 Date de dépôt : 12/02/2025	EDF / PERTUZOT 2 rue des Blés	Panneaux photovoltaïques	X		Accord le 25/03/2025
DP 068 189 25 A 0005 Date de dépôt : 20/02/2025	KIESELE Frédéric 5 rue des Remparts	Division parcellaire	X		Accord le 18/03/2025
DP 068 189 25 A 0006 Date de dépôt : 21/02/2025	UHLEN Patricia 10 rue des Pâturages	Clôture	X		Accord le 27/03/2025
DP 068 189 25 A 0007 Date de dépôt : 04/03/2025	MURA Joan 22 rue des Acacias	Panneaux photovoltaïques	X		Accord le 11/03/2025
DP 068 189 25 A 0008 Date de dépôt : 06/03/2025	CHANEL Thierry 17 rue des Champs	Carport	X		Accord le 11/03/2025
DP 068 189 25 A 0009 Date de dépôt : 13/03/2025	ASSMUS André 7 rue des Acacias	Pergola			NPM le 25/03/2025
DP 068 189 25 A 0010 Date de dépôt : 27/03/2025	PEUZIAT Jean-Hervé 1 rue des Noyers	Piscine	X		
CERTIFICAT D'URBANISME					

CU 068 189 25 A 0001 Date de dépôt : 16/01/2025	Me ZOBLER GUYOT SCHWARTZ	8 rue d'Appenwihr		Répondu le 27/01/2025
CU 068 189 25 A 0002 Date de dépôt 18/02/2025	Me GLATZ	8a rue Grendel		Répondu le 20/02/2025
CU 068 189 25 A 0003 Date de dépôt 24/02/2025	Me ZOBLER GUYOT SCHWARTZ	8b rue Grendel		Répondu le 06/03/2025
CU 068 189 25 A 0004 Date de dépôt 18/03/2025	Me LOEB-OSSOLA	11 rue Pierre Charles		Répondu le 26/03/2025
CU 068 189 25 A 0005 Date de dépôt 20/03/2025	Me Eva KLAOSZ	8 Grand Rue		Répondu le 26/03/2025

14- Informations

➤ Fréquentation de la cantine

M. Jacky SITTLER, 3^{ème} Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours:

du mois de janvier 2025	16 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	136	8.5
Cantine 11h30 – 13h30	544	34
Étude du soir 16h00 – 18h30	186	11.6

du mois de février 2025	8 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	64	8
Cantine 11h30 – 13h30	293	36.6
Étude du soir 16h00 – 18h30	88	11

du mois de mars 2025	17 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00		9.6
Cantine 11h30 – 13h30		33.9
Étude du soir 16h00 – 18h30		10.1

➤ Analyse de l'eau

Le prélèvement réalisé le 6 février 2025 au robinet du salon de coiffure fait apparaître que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

➤ Exercice de printemps, le 25 avril 2025 à 19h00

M. le Maire informe de la tenue, le 25 avril 2025 à 19h00 de l'exercice de printemps des Pompiers. Le Corps réuni de Logelheim-Appenwihr interviendra sur le ban communal d'Appenwihr afin de continuer à appréhender ce nouveau secteur d'intervention.

15- Divers

➤ Grands anniversaires :

La commune honorera :

- M. et Mme Michel CARNIEL qui fêteront leurs noces d'or le 5 avril
- Mme Irène WAGNER qui fêtera ses 80 ans le 1^{er} mai,
- M. François GRAEHLING qui fêtera ses 80 ans le 22 mai,
- M. et Mme Georges REBMANN qui fêteront leurs noces de palissandre le 3 juin3

➤ Bilan de la fête des Aînés – 9 mars 2025

La fête des Aînés s'est bien déroulée, les aînés étaient ravis de se retrouver. L'animation a eu un franc succès. Le bilan est très positif.

➤ **Journée citoyenne – 17 mai 2025**

La journée citoyenne s'organise. Un bulletin d'inscription a été transmis aux habitants fin mars. Une réunion avec les référents de chantier sera organisée afin de définir plus en détail l'ensemble des chantiers.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le mardi 20 mai à 20 heures.

M. le Maire informe qu'il s'est rendu à l'assemblée générale de l'étang de pêche. Il félicite l'équipe pour la rénovation du bâtiment. L'association a également mis en place des panneaux photovoltaïques qui permettent d'alimenter pendant 24 heures le bâtiment. Il s'agit d'une très belle réussite.

M. le Maire clôt la séance à 22h30

Le Maire,
Joseph KAMMERER



Le secrétaire de séance,
Roger GROSHAENY

